

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/05/06/2020041274/justel>

---

Dossier numéro : 2020-05-06/02

## Titre

6 MAI 2020. - Arrêté royal rendant le régime de pension institué par la loi du 28 avril 1958 applicable aux membres du personnel de Wallonie-Bruxelles Enseignement

Source : SECURITE SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 12-05-2020 page : 33635

Entrée en vigueur : 01-09-2019

---

## Table des matières

Art. 1-3

---

## Texte

Article [1er](#). Le régime de pension institué par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel de certains organismes d'intérêt public et de leurs ayants droit, est applicable aux membres du personnel de Wallonie-Bruxelles Enseignement.

[Art. 2](#). Le présent arrêté produit ses effets le 1er septembre 2019.

[Art. 3](#). Le ministre qui a les Pensions dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.